

Délégation permanente de la conférence de défense de la profession et SYNPA-FO

« salariés nous sommes, salariés nous voulons rester ! »

Compte rendu de la délégation à la FFSA du 14 mars 2005

Mandaté par plus de 850 signataires de lettre ouverte à Monsieur de La Martinière, nous avons été reçu mardi 14 mars par la FFSA.

Le 8 mars, ils ont refusé de nous recevoir.

Le 14 mars se tenaient les commissions paritaires nationales. Nous avons annoncé notre venue et avons invité toutes les fédérations syndicales. Alors ils ont annulé les commissions paritaires.

Nous avons maintenu notre délégation. Nous nous sommes rassemblés devant la FFSA à 14 h 30. La Fédération FO était présente. Malgré l'annulation de la dite commission paritaire, nous avons réitéré l'invitation aux fédérations. Pour des raisons qui nous échappent ces derniers n'ont pas jugé utile, ni de se joindre au mouvement, ni même de répondre. Néanmoins des syndiqués CGT et CFDT ont tenu à prendre la parole. Tous ont exprimé la volonté d'unité des salariés.

A 15 h 20 la FFSA nous a reçu. Nous avons composé une délégation qui comportait des syndiqués FO, CGT, CFDT et des non syndiqués. Les réseaux les plus importants étaient représentés, le SYNPA FO et la Fédération FO était présents.

La délégation de la FFSA était conduite par M. Laedrich qui mène habituellement les négociations à la FFSA.

En premier lieu nous avons rappelé les revendications de la conférence du 12 octobre :

- De mettre fin à tout contournement à l'application du SMIC sans condition tel que c'est dû à tout salarié,
- D'imposer de vrais fixes non amortissables: 1 600 € pour les EB et
1 800 € pour les EI,
- Que les négociations des commissions se fassent au niveau de la branche,
- De maintenir les réseaux commerciaux salariés,
- De faire payer les commissions dès le premier € de production,
- D'indemniser les frais professionnels sur la base des frais réels,
- Etant donné que l'existence d'un lien de subordination caractérise le contrat de travail, requalifier les mandats en CDI.

Tous les membres de la délégation ont parlé pour témoigner de la colère des collègues.

« Je perçois 970 € par mois avec des retards de paiement de 3 à 6 mois, vous pourriez faire vivre votre famille avec ça ? » « Ca fait 10 ans que je travaille dans la même entreprise. Mais le commissionnement baisse et aujourd'hui ma rémunération diminue. Trouvez-vous ça normal ? » « Le travail des commerciaux n'est pas reconnu puisqu'il n'est pas payé ! » « J'ai des collègues qui ont dû rembourser l'entreprise des frais ! » « On nous fait vendre des produits sous-commissionnés et si vous n'êtes pas dans les clous vous êtes convoqués à 19 h 30 » « On nous menace de plates-formes téléphoniques » « Pour être remboursé des frais, il faut supplier la hiérarchie. A 40 ans, à 50 ans, quelque soit l'âge, c'est inacceptable » « Après 30 ans de métier et 23 ans dans la même entreprise

j'ai 540 € de fixe ! » « Un collègue père de famille à touché 300 € de salaire à la veille des fêtes en 2005. D'autres ont eu des paies à 0 »

Monsieur Laedrich a reconnu que 850 signatures recueillies sur quelques mille salariés contactés, « c'était un résultat exceptionnel ».

Il a déclaré qu'il y a avait effectivement un problème avec les salaires minima qui sont encore en dessous du SMIC et il a expliqué que la FFSA allait traiter cette question lors de la prochaine commission paritaire qui sera, a-t-il précisé, très prochainement convoquée.

Alors la délégation a dit : « Mais le SMIC est dû chaque mois. Alors la FFSA peut-elle tolérer qu'un employeur qui a versé le SMIC, un mois donné, puisse, comme c'est souvent le cas, récupérer le salaire versé les mois suivants sur les commissions perçues ? »

Plusieurs se sont exclamé « pour tous les salariés le SMIC c'est un salaire pas une avance. Si vous refusez c'est que vous considérez que nous ne sommes pas des salariés ! »

La FFSA a déclaré qu'elle traiterait cette question en commission paritaire, bientôt. Mais ils connaissent nos revendications depuis longtemps !

Alors pour qu'ils répondent positivement, sur cette question et sur toutes les revendications du 12 octobre, il faudra revenir dans l'unité ! La FFSA a constaté que la délégation exprimait cet appel à l'unité. Nous avons invité toutes les fédérations syndicales pour défendre nos revendications pour défendre le salariat.

C'est pareil pour les jeunes qui réclament le retrait du CPE. Ils défendent le salariat et le Code du travail. Nous serons avec eux le 16 mars en grève et manifestation. Avec l'unité des organisations syndicales, des travailleurs, des lycéens, des étudiants ils feront reculer le gouvernement.

C'est leur avenir, c'est notre avenir et celui de nos enfants. Avec l'unité des fédérations syndicales, avec les commerciaux salariés de tous les réseaux, la FFSA devra céder !

Alors s'il ne cèdent pas à nos revendications, n'est-il pas nécessaire de revenir dans l'unité avec les fédérations syndicales.

C'est l'appel solennel que nous lançons aujourd'hui.

A la sortie de la FFSA, tous les participants se sont rassemblés à nouveau. Et ont élu notre délégation permanente qui regroupe des syndiqués FO, CGT et CFDT et des non syndiqués.

La fédération FO reste ouverte à toutes les fédérations syndicales.

La délégation